

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 OCTOBRE 2009**

**Délibération
n° 2009.10.112.B**

**Médiathèque
d'agglomération -
construction -
mission de
coordination en
matière de sécurité et
de protection de la
santé : annulation de
la délibération 84 du 7
mars 2003 : appel
d'offres ouvert**

LE HUIT OCTOBRE DEUX MILLE NEUF à 18h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 octobre 2009**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / MÉDIATHÈQUE	Rapporteur : Monsieur BRONCY
---	-------------------------------------

MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION - CONSTRUCTION - MISSION DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE : ANNULATION DE LA DELIBERATION 84 DU 7 MARS 2003 : APPEL D'OFFRES OUVERT

Par délibération n° 84 du 7 mars 2003, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un marché pour la désignation d'un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) dans le cadre de la réalisation d'une médiathèque à Angoulême, qu'il convient aujourd'hui d'annuler en raison du changement de projet et de site d'implantation.

Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation d'une Médiathèque d'agglomération dans le quartier de L'Houmeau à Angoulême, vous avez approuvé par délibération n° 32 B du 3 avril 2009 la validation du programme et par délibération n° 33 B du 3 avril 2009 le lancement du concours de maîtrise d'œuvre.

Conformément aux dispositions de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et du décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994, il convient de désigner un coordonnateur S P S de niveau I afin de veiller aux principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité des travailleurs sur le chantier durant la construction de la médiathèque.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le coût de la mission est estimé à 50 500 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 22 septembre 2009.

Je vous propose :

D'ANNULER la délibération n° 84 du 7 mars 2003.

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – AP2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 octobre 2009	<u>Affiché le :</u> 16 octobre 2009